



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-21592073-20250926-76_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/09/2025

Date de convocation : 17.09.2025 Date de publication : 19.09.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le vingt cinq septembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<i>Cf : arrêté municipal en date du 16 septembre 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°76-2025-DF-RK

Objet : Changement de lieu des séances du Conseil Municipal – Désignation de la salle Jean Ferrat.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de tradition que les séances de Conseil Municipal se déroulent dans la salle de Conseil au sein de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire précise que celle-ci présente des limitations importantes en matière de capacité d'accueil et que la configuration ne permet pas de réunir les élus et le public dans des conditions optimales.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de transférer le lieu de réunion des séances du Conseil Municipal à la salle Jean Ferrat, située Chemin du Fortin – 59278 Escautpont, de manière définitive et à compter de la prochaine séance ;

Monsieur le Maire souligne que la Salle Jean Ferrat, par sa capacité d'accueil supérieure et sa meilleure accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite) constitue un lieu plus adapté pour la tenue des séances du Conseil Municipal.

Il rappelle également que la Salle Jean Ferrat a récemment bénéficié de travaux de sonorisation, et que les équipements désormais en place garantissent des débats du Conseil Municipal plus audibles et compréhensibles pour l'ensemble des participants et du public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article **L2121-7** qui précise que le conseil municipal se réunit dans « un lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Considérant que les séances du Conseil Municipal sont publiques (article **L2121-18 du CGCT**) et qu'il convient de permettre à tous les administrés qui le souhaitent d'y assister dans les meilleures conditions possibles,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le transfert du lieu de tenue des séances du Conseil Municipal vers la salle Jean Ferrat, à compter de la prochaine séance, et ce de manière pérenne
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment en matière de publicité des séances et d'aménagement logistique;
- **D'INFORMER** les services compétents du changement de lieu.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

